

Principales mesures du Plan d'action contre la consommation et le trafic de drogues

	Mesures	Objectifs
<u>Milieu scolaire</u> Le programme de prévention des conduites addictives poursuit son déploiement et son renforcement	Repérage et intervention précoces	Mettre en place le repérage et l'intervention précoces dans tous les établissements scolaires
	Prévention universelle	Favoriser les facteurs de protection et prévenir les facteurs de risque auprès des élèves (et des adultes des établissements scolaires) Développer les compétences des élèves (spécifiques) et non spécifiques (compétences psychosociales)
	Formation des professionnel·le·s	Développer un langage et une attitude commune autour des situations problématiques Disposer des compétences et des ressources nécessaires pour repérer, prendre en charge et orienter les élèves
	Orientation et prise en charge	Pouvoir orienter les élèves repérés auprès des ressources adéquates (Programme DEPART CHUV, médecin de famille)
<u>Milieu extrascolaire</u> Généraliser le repérage et l'intervention précoce des jeunes à risque	Poursuivre le programme DEPART Créer une plateforme cantonale qui regroupe tous les services concernés (du CHUV à la police en passant par la DGEJ ou Nant)	Améliorer le repérage des adolescent·e·s ayant des conduites addictives (ou à risque) par les professionnels et les orienter et prendre en charge à DEPART ou dans une autre structure de soins adaptée à leurs besoins (coaching, etc.)
Améliorer le parcours de soins des personnes toxicodépendantes	Élaborer un concept de première ligne en concertation avec les partenaires concernés Créer des programmes d'accompagnements Favoriser le maintien à domicile	Éviter qu'une personne soit prise en charge dans une structure alors qu'une autre aurait pu lui être plus profitable.

Améliorer la formation des intervenants	Organiser une formation pour les médecins prescripteurs de traitements de substitution Renforcer les compétences en addictologie dans le réseau Former à la détection précoce	Améliorer les connaissances et les compétences
Renforcer la coopération et la collaboration entre les départements et services	Plateforme santé publique / sécurité publique Le <i>drug checking</i> et le partage d'informations sur le marché qui en découle (NIRLAB) Coordination lors d'opérations policières d'envergure Intégration de pharmacies volontaires	Favoriser l'échange d'informations, améliorer la vision du marché (surveiller et prévenir l'émergence de nouveaux produits de synthèse, par exemple), réduire les risques et les effets indésirables, réduire la consommation dans l'espace public.
Participer à un essai pilote de vente régulée de cannabis ¹	Éventuelle contribution financière à l'évaluation scientifique des résultats de l'essai	Expérimenter dans le cadre d'un projet pilote de la Ville de Lausanne, encadré par une loi fédérale (article 8a de la LStup, adopté en septembre 2020), la vente régulée de cannabis.
Renforcer les effectifs de la Division flagrant délit de la Brigade des stupéfiants de la PCV	Augmenter le nombre d'engagements sur le terrain et en mesurer l'impact via un monitoring	Favoriser et renforcer la collaboration avec les autres partenaires policiers, dont les polices communales qui assurent une présence dissuasive sur le terrain. Réduire localement la visibilité du deal de rue
Renforcer les opérations visant les bases arrière des trafiquants en vue de les interpeller	Adapter la stratégie d'enquête en collaboration avec la Police judiciaire municipale de Lausanne et le Ministère public	Renforcer la collecte et l'analyse du renseignement afin d'interpeller un plus grand nombre de grossistes et de les perturber dans leur activité criminelle.
Introduire une nouvelle prérogative pour les polices vaudoises	Interdiction de périmètre de 24 heures à 3 mois au maximum	Diminuer la présence de dealers

¹ Mesure décidée à la majorité du Conseil d'Etat